

COMITE D'ENTREPRISE TRANSPOLE

Procès verbal de la Réunion du 18 Décembre 2007

Présents.

DIRECTION: BAUJARD – SOURDAINE .

TITULAIRES : TRINEL – DECOTTIGNIES – FONTAINE – MICHAUX – DUQUENOY
MORIN– FARHI - GHISLAIN – BOITTELE – NACER– POTRICH –
TUSZINSKI.

SUPPLEANTS : GRZEGORZEWSKI – LEGIER – SELINGUE– TRUWANT – HUMEZ –
CARETTE – JUNCKER –DEREUMAUX – PASTYN.

REPRESENTANTS

SYNDICAUX : CGT BOUVE – CGC MULLEM– FO PATTIN – CFTC SCHOUTETEN-
CFDT PLATTEAU - SUD LEVEL .

Absents, excusés.

TITULAIRES: TRAPANI – BELZ

SUPPLEANTS: DE MEYER - MATHIS – LELEU- OUESLATI .

REPRESENTANTS

SYNDICAUX :

- **Adoption P.V.**

Le P.V. de la réunion précédente est adopté.

- **Avis. Plan transport et plan information des voyageurs (sous réserves).**

Ce point est lié aux orientations de l'autorité organisatrice sur les dessertes prioritaires et les niveaux de service, toujours en attente. Le sujet est donc reporté.

- **Règlement intérieur. M. Baujard.**

Les observations et remarques sur le projet de règlement communiqué en août 2007 sont attendues en amont de la réunion de C.E.

Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain CHSCT pour avis sur l'aspect hygiène et sécurité du projet.

Il reviendra en C.E. pour un avis global.

M. Boittelle demande un report, estimant le débat nécessaire sur certains points avant de finaliser et considérant qu'il n'y a pas nécessité de se précipiter.

M. Trinel: l'agenda des réunions est très chargé, de nombreux sujets sont à aborder. Le règlement n'est pas d'une urgence absolue et pourrait être abordé en mars.

M. Baujard note et fera une réponse écrite sur cette proposition.

- Info. Prime tutorat et assistance formation A.C.I. M. Baujard.

La formation des nouveaux ACI se fait en appui avec un ACI déjà en fonction. L'indemnité d'instructeur est définie selon l'accord de 1990. Lorsque le tuteur aide à la formation par le partage des connaissances il reçoit en contrepartie l'équivalent d'une heure de salaire par jour de tutorat. Les ACI ayant fait valoir que leur responsabilité porte en plus sur le matériel roulant; le tuteur ACI est seul habilité lors de la formation et peut donc être amené à arrêter le tw par action sur le coup de poing en cas de comportement inadapté de la part de l'aci stagiaire. Contrairement à ce qui se passe dans le bus où les deux acteurs (apprenti et instructeur) sont détenteurs du permis de conduire. De ce fait il a été décidé de bonifier la prime de tutorat au Tw: soit 2 h par jour.

M. Boittelle: l'apprentissage en ligne et en exploitation est une pratique moins sécuritaire que la formation isolée.

- Info. Organisation DAC. M. Broche.

Durant l'ensemble de l'automne 2007 la Dac procède à un remaniement et un renforcement de son organisation. L'objectif est une meilleure efficacité dans la conduite des missions. Mieux informer avec des outils nouveaux (écrans, internet...) et améliorer les conditions de travail, en particulier au CRC et la cellule Multi canal.

Le CRC est désormais rattaché au service communication avec embauche d'un infographiste Webmaster chargé d'alimenter le site internet.

Le service ventes intègre la gestion des services spéciaux et voit arriver un pôle promotion commerciale (pour le développement notamment des plans de déplacement en entreprise).

Le service produits intègre la cellule multi canal .

Le nombre d'abonnés longue durée est en croissance très forte et la Dac se donne pour mission d'entretenir la relation avec ses abonnés.

M. Boittelle: la ré organisation a vu un même métier téléacteur traité, selon qu'il soit au CRC ou à la cellule multi canal, et avec un coefficient différent. Il n'est pas vrai de dire qu'il y a amélioration des conditions de travail. Au contraire il y a dégradation par exemple au CRC où il y a 84 repos au lieu de 104, création de services à coupures et grosses amplitudes.

Les contrats de travail sont personnalisés selon les postes et la direction n'a pas pris l'avis des élus du C.E. sur ces modifications.

M. Broche la structure mise en place est adaptée aux missions particulières. La demande de la majorité du CRC de ne plus intervenir au métro a été satisfaite. Tous les changements sont acceptés par des salariés volontaires et des emplois sont créés pour un bon usage de ressources supplémentaires liées au développement du réseau.

M. Boittelle il n'empêche que la non présentation au C.E. est une violation de l'article L.432.2 du code du travail et justifierait une procédure pour entrave.

M. Baujard déclare que les changements apportés à la Dac ont fait l'objet d'une information régulière du C.E.. La consultation du C.E. n'est requise qu'en cas de mesures importantes. Il précise cependant qu'il n'y a pas modification substantielle des contrats de travail, que le débat sur ce point doit être abordé en DP.

- Report enquête sociale. M. Baujard.

Cette démarche a déjà été présentée et il faut ajouter que le souhait est une régularité de l'enquête, toujours sur le principe de la confidentialité et de la transparence. Le report a été pressenti parce que le contexte de fin de contrat est de nature à provoquer l'apparition d'un nouveau cahier des charges lié à l'appel d'offre, probablement en 2008. Ceci met le réseau de Transpole en situation de concurrence et il n'est pas opportun que la récupération des éléments de l'enquête sociale soit possible pour les autres candidats. Ces éléments ne seront donc pas diffusés tant que l'autorité organisatrice n'aura pas fait connaître son choix.

- Avis. Formation professionnelle : bilan 2007 ; perspectives 2008. Mme Taverne.

La commission formation s'est tenue 14 décembre 2007.

Présentation des chiffres de la formation au 30.11.2007

Par catégorie socio professionnelle : 381h pour les cadres, 1461h pour les employés, TAM 13 882 h , Agents 31695 h et 30240 h contrat pro pour un total de 77 659 heures.

Le plan 2008 est dans la continuité de 2007.

	Nombre	Heures
Formations projet qualité de service		
Accueil du client	200	1400
Cursus formation conducteurs		
Relations commerciales	88	1848
Gestion des conflits	110	1540
Gestion du stress	44	770
Incendie	575	2185
Réactif	197	761

	Nombre	Heures
Formations projet 100 bus		
Nouveaux embauchés + contrats pro	129	13070
Formations projet qualité de service		
Gap CR + Gap AM	697	5039
Plan de conduite des CR		
Conduite rationnelle, éco et préventive	110	2310
REACTIF MAINTENANCE	8	30

Nouveautés 2008	Nombre de salariés	Heures
<i>Formations à la sécurité</i>	488	4242
<i>SSIAP</i>	16	1120
<i>FIMO</i>	20	2800
Relation de service (DCSE)	A définir	A définir
Relation managériale (A.M. Bus)	A définir	A définir
<i>Continuité 2007 toutes directions</i>		
Bureautique	155	2800
Le droit social	32	672
AMAPE	42	630
Conduite de l'entretien annuel	9	945
Qualité, management et norme ISO	40	600
Les fondamentaux du manager	37	1036

Selon M. Boittelle intégrer les GAP dans la formation est un détournement de budget car les groupes d'analyses des pratiques doivent s'analyser en réunions et non en formation.

M Baujard : il n'y a pas détournement de moyen, les gap ont des critères admis dans la formation. L'obligation légale en pourcentage est de 1,6 % de la masse salariale plus 0, 3 % prévu par accord de branche (sécurité) soit un total de 1,9 % obligatoire pour un effort réel de 4 %, ce qui est bien supérieur au minimum légal, même si les Gap en sont écartés.

M. Ghilain : la part Fimo est une ponction importante sur le plan.

Mme Taverne : la Fimo est une grosse part de la formation à l'embauche après sept.2008 ; pour les autres salariés, déjà en activité un système de validation intervient.

M. Trinel : la part dédiée à la gestion des conflits et du stress (2300 heures) représente peu d'heures pour beaucoup de salariés. Il s'agit pourtant de points essentiels à privilégier et dont le développement est prioritaire pour tous les personnels au contact.

M. Boittelle réclame communication des fiches techniques de chaque formation.

La commission souhaite à l'avenir un comparatif sur plusieurs années ainsi qu'une présentation sur l'utilisation et l'évolution du DIF et avoir le nombre d'heures consacrées à la formation des nouveaux conducteurs, reconnaissance de lignes etc...

Sur le projet 2008

M. Légier a demandé pourquoi n'apparaissent pas les formations SST pour les ISC. Il est convenu qu'un point sera fait à ce sujet avec M. Gruel.

Pour le préventif métro M. Morin a réclamé des formations sur la connaissance du véhicule (caisse, traction ...) sur le VAL Turin.

La réponse est que des formations tractions et automatismes sont prévues en 2008. M. Jankowski sera consulté sur la planification annuelle afin d'effectuer des formations en interne.

Le vote du Comité d'entreprise sur le bilan formation et les perspectives présentées pour 2008 recueille 5 voix favorables, 3 avis défavorables et 6 abstentions.

- Avis. Projet d'accord relatif à la journée de solidarité.

L'accord relatif à la journée de solidarité pour 2008 est identique au précédent. Le lundi de Pentecôte reste férié et majoré. La durée du compteur individuel passe de 1530 h à 1537 pour l'année. Le nombre de RTT sera de $180 - 7 = 173$ heures. Il sera considéré que la journée de solidarité a été réalisée le premier jour de travail de l'année.

Cet accord a fait l'objet d'une négociation avec les organisations syndicales.

Le vote du Comité d'entreprise sur le projet d'accord relatif à la journée de solidarité recueille 11 voix favorables, 3 avis défavorables et 0 abstention.

- Point mise en place caméras embarquées (positionnement).M. Peruzzetto.

Il s'agit de préciser l'implantation de caméra dans les bus. Une série de photos mettant en évidence les images réalisées à partir de caméras embarquées révèlent les angles de vues. La caméra orientée vers le poste conducteur, par exemple, ne donne l'image que des bras du conducteur .

La durée d'enregistrement du disque dur est de 48 h, interrompue en cas de coupure moteur de plus de quinze minutes, soit une durée de disque dur moyenne de 5 à 7 jours.

La commission préfectorale sur la vidéo surveillance est avisée. La validation est attendue et fera l'objet d'une communication en C.E.

L'enregistrement audio est effectué à partir d'un micro positionné dans la cabine du conducteur.

L'écoute ne peut se faire que sous une procédure très précise et PC Sûreté seul.

La liste des personnels habilités à exploiter les enregistrements est strictement restrictive et sera fournie. L'usage unique est celui d'une sollicitation de la police.

M. Trinel : des dérives sont avérées et il est indispensable de bien préciser le cadre d'utilisation de ces écoutes pour espérer un avis favorable.

M. Baujard : aucun objectif disciplinaire n'est retenu mais l'exploitation des enregistrements pour un usage pédagogique est envisagé avec, si besoin est, l'accord de la CNIL.

M. Decottignies : des consignes seront – elles données aux CR pour ne pas couper les enregistrements au terminus ?

M. Peruzzeto : il est souhaitable de maintenir la vidéo tout au long du service.

M. Nacer regrette que la notion d'atteinte à la vie privée n'ait pas été prise en considération.

M. Trinel : nombreux sont les faits classés sans suite par le parquet. Les outils nouveaux contribuent, à l'usage, à banaliser les choses. La vidéo ne remplacera jamais la présence humaine en terme de sécurisation.

M. Baujard : il faut mettre en place cette expérience et revenir ensuite en C.E. pour établir un bilan. Un effet dissuasif est attendu sur les incivilités et une baisse des agressions est espérée.

M. Boittelle : les technologies nouvelles entraînent des changements des conditions de travail ; les temps de pause ne sont pas des temps de production et l'image ne devrait pas être autorisée quand le salarié est en pause. Dans tous les cas l'intimité est violée.

M. Baujard : rien n'oblige le salarié à rester dans le bus pendant son temps de pause, seul lieu que filment les caméras.

• **Point sur la sous traitance. M. Baujard.**

L'information sur la sous traitance a été communiquée en C.E. de juin 2007.

M. Boittelle : la liste fournie est incomplète et ne compte pas les personnels mis à disposition. Le volume d'heures de ces intervenants doit être intégré à la masse salariale de l'entreprise.

M. Baujard : il y a un problème de différence de statut entre sous traitants et mis à disposition. Il faut envisager une communication sur les activités de sous traitance bus et lister les sociétés chargées de sous traitance dans l'activité de sécurisation. Certaines activités prévues dans le cadre de la délégation de service public sont effectuées par des intervenants extérieurs.

M. Boittelle : des précisions sont souhaitées et il est nécessaire de revenir sur le sujet.

- **Commission logement. Mme Verschueren.**

Au niveau du fonctionnement: téléphoner à D. Verschueren au 4341 ou 03.20.81.43.41 pour obtenir des dossiers de Demande de logement, avance garantie loca pass, prêt pass travaux, aide mobili pass. Seul le dossier de prêt à l'accession est à demander directement chez les collecteurs.

Concernant le locatif, en plus de nos collecteurs, il est conseillé de déposer des demandes de logement chez les autres collecteurs auprès desquels Transpole ne cotise pas, mais aussi en mairie de la commune où l'on souhaite résider.

Possibilité de bénéficier sans condition particulière de l'avance et garantie loca pass que le bailleur soit social ou privé. Le collecteur Solendi ou CMH CIL Habitat avance les 2 mois de loyer demandés à l'entrée dans les lieux et se porte garant. Pas de frais de dossier, remboursement échelonné jusqu'à 36 mois à un taux de 0 %.

Concernant les prêts.

Une seule demande par habitation.

1 Prêt accession : dossier à demander directement chez Solendi ou CMH CIL Habitat.

2 Prêt pass travaux : plafond maxi 8000 € (9600 en fonction des ressources), possibilité de faire plusieurs pass travaux dans la limite des 8000 €.

Les travaux sont à réaliser dans la résidence principale que l'on soit propriétaire ou locataire. Il est possible d'obtenir le pass travaux même après réalisation des travaux par une entreprise, les factures acquittées doivent être impérativement datées de moins de trois mois.

Il est possible de faire soi même des travaux mais il faut souscrire une adhésion (1 an) renouvelable ensuite selon souhait auprès des Castors France Nord et obligation d'acheter chez les fournisseurs référencés chez eux.

Concernant les aides :

Mobili pass à condition qu'il y ait 70 kms qui séparent l'ancienne résidence principale de la nouvelle. Cette Subvention de 3200 € maxi sert à couvrir le doublement de loyers et charges locatives dans la limite de 6 mois, frais d'agence, rédaction de bail, état des lieux, etc... mais en aucun cas ne couvrira les frais de déménagement.

CIL Pass Mobilité même condition que ci-dessus dans ce cas une partie du mobili pass est versée à un organisme partenaire du collecteur qui se charge de trouver la future habitation avec et pour le salarié en tenant compte de ses revenus, souhaits, contraintes du salarié.

La plaquette du 1 % logement sera revue et tiendra compte des remarques formulées lors de la commission. Actuellement elle est disponible auprès des assistantes de direction ou d'unité.

Bilan 1% logement année 2006 –2007 arrêté au 15 novembre 2007.

		SOLENDI		CIL	HABITAT	total	total
	Versements	2006	2007	2006	2007	2006	2007
		174714	179987	50000	50000	224714	229987
		28089	28748				
	TOTAL	202803	208735	50000	50000	252803	258735
FONDS 1%	utilisés						
	Prêts	172351.80	164314.15	78409.00	65587.00	250760.80	229901.15
	Locatif	78820.00	133619.08	11080.00	7554.00	89900.00	141173.08
	Mobilité	6277.22	429.91		982.00	6277.22	1411.91
		257449.02					372486.14
	TOTAL		298363.14	89489.00	74123.00	346938.02	
Divers 1 %	aides	2888.63	1352.86				
Nombre de	Dossiers	14					27
		26	18	13	9	27	78
Prêts		1	28	44	50	70	2
Locatif		1	1		1	1	1
Mobilité			1			1	
Autres		42					108
	Total		48	57	60	99	

- Point sur le développement de Vélopole. M. Decornet.

L'objectif est favoriser l'intermodalité entre les modes collectifs et individuels et répondre à une orientation du plan de déplacement urbain : augmenter l'attractivité et renforcer les services sur les pôles d'échanges.

Actuellement un seul vélopole est expérimenté à Tourcoing centre. 2008 verra l'extension du service gardiennage et location de vélos sur les parkings relais métro. St Philibert fin 2007, 4 Cantons et Les Près au printemps prochain et CHR Calmette en juin plus le local de gardiennage prévu début 2008 sur le nouveau pôle d'échanges d'Armentières. Le personnel (sous traité) en place est maintenu sans création de poste Transpole. Les horaires sont calés sur la présence des agents parking : 06 h – minuit du lundi au samedi.

Des services complémentaires sont instaurés : relais colis sur certains sites, événements autour du vélo : points info vélo, balades... et partenariat avec l' ADAV association droit au vélo.

Sur une question de M. Trinel il est précisé que les investissements sont entièrement assumés par LMCU.

M. Pastyn demande la gratuité du parking citadine pour le personnel Transpole.

Le fonctionnement de vélopole consiste en un gardiennage gratuit des vélos pour les abonnés ou les voyageurs munis d'un titre. L'entretien ou le lavage des cycles est une prestation payante. L'évolution de la clientèle révèle un chiffre de 100 vélos gardiennés et 1000 vélos loués par an.

La politique dans ce domaine, différente de celles de Paris ou Lyon, par exemple, est due de la volonté des élus.

M. Baujard : pour Paris ou Lyon les coûts de gestion, soit environ 3000 €/ vélo / an sont intégrés au budget publicitaire.

M. Ghilain : les tâches nouvelles ont elles donné lieu à une modification du contrat de travail des salariés concernés et une évolution de la rémunération ?

M. Decornet : non mais des renforts d'équipes sont prévus.

M. Bouve : quelle campagne de communication sur ce point ?

M. Decornet : une communication interne est programmée, via un article dans Correspondance au printemps.

Mme Fontaine : il regrettable que le personnel de vélopole soit limité à deux, ce qui ne permet pas l'ouverture de ce service lorsque le personnel est absent.